

18102/13

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 20 janvier 2014

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 20 janvier 2014

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision EUCAP SAHEL NIGER/1/2014 du Comité politique et de sécurité prolongeant le mandat du chef de la mission PSDC de l'Union européenne au Niger (EUCAP Sahel Niger).

E 9001



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 10 janvier 2014
(OR. en)**

18102/13

**PESC 1567
CSDP/PSDC 805
COPS 526
COAFR 379
EUCAP SAHEL 38
PSC DEC 43**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION EUCAP SAHEL NIGER/1/2014 DU COMITÉ POLITIQUE ET
DE SÉCURITÉ prolongeant le mandat du chef de la mission PSDC de
l'Union européenne au Niger (EUCAP Sahel Niger)

**DÉCISION EUCAP SAHEL NIGER/1/2014
DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ**

du

**prolongeant le mandat du chef de la mission PSDC
de l'Union européenne au Niger
(EUCAP Sahel Niger)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2012/392/PESC du Conseil du 16 juillet 2012 concernant la mission PSDC de l'Union européenne au Niger (EUCAP Sahel Niger)¹,

¹ JO L 187 du 17.7.2012, p. 48.

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 9, paragraphe 1, de la décision 2012/392/PESC, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38 du traité, à prendre les décisions appropriées pour exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission PSDC de l'Union européenne au Niger (EUCAP Sahel Niger), y compris la décision de nommer un chef de mission.
- (2) Le 12 novembre 2013, le COPS a adopté la décision EUCAP Sahel Niger/2/2013¹ relative à la nomination de M. Filip DE CEUNINCK comme chef de la mission EUCAP Sahel Niger, à titre intérimaire, du 1^{er} novembre au 31 décembre 2013.
- (3) Le 5 décembre 2013, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de prolonger le mandat de M. Filip DE CEUNINCK comme chef de la mission EUCAP Sahel Niger, à titre intérimaire, du 1^{er} janvier 2014 à la nomination du nouveau chef de la mission EUCAP Sahel Niger,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision EUCAP Sahel Niger/2/2013 du Comité politique et de sécurité du 12 novembre 2013 relative à la nomination du chef de la mission PSDC de l'Union européenne au Niger (EUCAP Sahel Niger) (JO L 305 du 15.11.2013, p. 18).

Article premier

Le mandat de M. Filip DE CEUNINCK comme chef de la mission PSDC de l'Union européenne au Niger (EUCAP Sahel Niger) est prolongé jusqu'à la nomination du nouveau chef de la mission EUCAP Sahel Niger.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Elle est applicable à partir du 1^{er} janvier 2014.

Fait à

Par le Comité politique et de sécurité

Le président
